PROJET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL
DE LA VILLE DE BOUILLON

– SEANCE DU 30 JANVIER 2025 –

Présents : MM & Mme GERARD A., Présidente ;
NEMERY M-J., Bourgmestre ;
ROULEFF D., GOBERT B., DE WACHTER P., SERSON J., Echevins ;
ISTACE F., POCHET A., NOIZET W., MAZIERS P., CACHBACH C.,
POLET A., PENOY A., PONCELET J., GODART G., PONCIN C.,
MANANT M., Conseillers;
MATHIEU J, Directeur Général.

Absents & Excusés :

Objet : Déclaration de politique communale

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et en particulier l'article 1123-27 ;

Vu le renouvellement du Conseil communal suite aux élections du 13 octobre 2024 ;

Attendu que dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière ;

Attendu qu'après son adoption par le conseil communal, la déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune ;

DECIDE, à par « x » voix pour, « x » voix contre et « x » abstentions/ à l'unanimité,

Article 1er : **d'arrêter la déclaration de politique communale telle que reprise en pièce jointe.**

Article 2 : de publier cette déclaration conformément à l'article 1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3 : de mettre en ligne cette déclaration sur le site internet de la commune.

La présente décision est notifiée :
- Au service « Secrétariat » ;
- Au service « Informatique » pour publication ;

Fait à l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an que dessus.

(sé) Nemery et Mathieu

Le Directeur général,
MATHIEU J.

La Bourgmestre
NEMERY M-J.